

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ANIMATION DE GROUPE ET GESTION DE CONFLITS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 977212U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ANIMATION DE GROUPES ET GESTION DE CONFLITS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'animer un groupe et de conduire une réunion en tenant compte des mécanismes qui interviennent dans la dynamique de groupe ;
- ◆ de favoriser la prise de conscience des mécanismes qui interviennent dans des situations relationnelles conflictuelles ;
- ◆ d'acquérir des techniques de gestion des conflits et de les appliquer.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CESS

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Animation de groupes	CT	B	32
Gestion de conflits	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Au travers de situations relationnelles liées au contexte professionnel,

4.1. Animation de groupes

- ◆ de prendre conscience du fonctionnement et de la complexité psychologique de l'acte de communication en vue de repérer le manifeste et l'implicite dans le verbal et le non-verbal ;
- ◆ de repérer les mécanismes inhérents à la dynamique de groupe et de mettre en évidence les techniques de gestion de groupe en référence à différents modèles théoriques ;
- ◆ d'analyser les freins et les facilitateurs les plus fréquents relatifs au contexte, à la nature des relations, aux aspects verbaux et non-verbaux dans la communication au sein d'un groupe ;
- ◆ d'identifier et d'expérimenter des procédures d'intervention susceptibles d'améliorer les relations ;
- ◆ de participer de manière positive à un groupe ou de l'animer en adoptant des attitudes constructives ;
- ◆ de conduire une réunion en utilisant les techniques et les supports adéquats.

4.2. Gestion de conflits

- ◆ d'identifier, lors d'un conflit, le(s) problème(s) :
 - ◆ manifester des attitudes d'écoute et d'empathie ;
 - ◆ recourir aux différents types de reformulation ;
 - ◆ identifier les causes possibles du conflit ;
 - ◆ clarifier le problème ;
- ◆ d'adopter des attitudes verbales et non verbales favorables à la diminution des tensions ;
- ◆ de rechercher les solutions possibles, de faire émerger la solution la plus adéquate et de l'évaluer ;
- ◆ d'assurer le suivi de la situation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le cadre d'activités professionnelles vécues ou évoquées,

- ◆ d'analyser les mécanismes d'animation mis en œuvre ;
- ◆ de conduire une séquence d'animation d'une réunion en utilisant les techniques et les supports adéquats ;
- ◆ de proposer, en argumentant, les stratégies verbales et non verbales susceptibles de diminuer les tensions et de gérer le conflit.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'aisance dans l'utilisation des techniques et des supports,
- ◆ la capacité à prendre de la distance par rapport aux phénomènes de groupe,
- ◆ la précision de l'analyse et de l'argumentation,
- ◆ la prise en compte de toutes les composantes du conflit.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières en relation avec le programme des cours de la présente unité de formation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.